

# Ville de VITTEAUX (Côte-d'Or)

06 MARS 2026

**Étaient présents** : Monsieur PAUT Bernard, Monsieur MUNIER Philippe, Madame LETERRIER Jeanne-Marie, Monsieur RAVAROTTO Michel, Madame VANTELOT Dominique (arrivée à 19h07), Madame LANDEL Catherine, Monsieur CHAMPONNOIS Bruno, Monsieur WARNAS Bernard, Madame DEBOSSE Audrey, Monsieur GENIAUT Olivier.

**Absents excusés** : Madame DENUIT Justine donne pouvoir à Monsieur WARNAS Bernard, Monsieur LAFONT Guy, Madame CAZZOLI Coralie.

**Absents** : Madame VISSANT Caroline, Monsieur JOBARD Etienne,

**Secrétaire de Séance** : Madame LETERRIER Jeanne-Marie

**Date de convocation** : 17.02.2026

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Nombre de membres présents** : 10

**Nombre de votants** : 9+1 pouvoir

## **ORDRE DU JOUR**

- 1- COMMUNICATIONS
- 2 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE :
  - Compte financier unique 2025
  - Affectations des résultats 2025
  - Budget primitif 2026
- 3 - TARIF 2e LOTO ASSOCIATIONS VITTELLIENNES
- 4 - DON ASSOCIATION APSA
- 5 - RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES: ESPACES PUBLICS
- 6 - CONTRAT AURELIE VIEVILLE
- 7 - BAIL LOGEMENT DE LA GARE MONSIEUR TALHA SOUFIANE
- 8- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas d'observation concernant le compte rendu du 26.01.2026

## 1. COMMUNICATIONS

### France Services

Suite à un audit à l'automne 2025, la commune a reçu un avis favorable à la reconduction du label :

- Engagement respecté
- Prestations de qualité aux usagers
- Respect du cahier des charges

### Condoléances

- Monsieur le Président du Conseil Départemental adresse ses sincères condoléances au conseil municipal suite à l'annonce du décès de Mme Odile DANLOUP, ancienne Conseillère Municipale

- Nous avons une pensée particulière pour Muriel Sorriaux et sa famille notre agent qui a perdu son mari lors de l'exercice de ses fonctions le 23.02.2026 en tant que CRS, et lui exprime tout notre soutien dans cette épreuve

-La famille NICOLE remercie la commune suite au décès de Monsieur NICOLE Jean

### Dates

19 Mars 2026 :

Commémoration du 63<sup>ème</sup> anniversaire du cessez-le-feu d'Algérie à 11 h 45 au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur salle des jeunes

Présentation tableau des permanences pour les élections municipales du 15 mars

## **02. Vote compte financier unique 2025 budget principal**

### Délibération

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe MUNIER 1<sup>er</sup> adjoint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable à la collectivité,

Vu le Compte financier Unique de l'exercice 2025 présenté à l'assemblée délibérante,

Considérant que le Compte financier unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice écoulé comme suit :

### **Investissement**

Dépenses	:	Prévu :	2 208 141,47
		Réalisé :	1 075 935,81
		Reste à réaliser :	238 927,34
Recettes	:	Prévu :	2 208 141,47
		Réalisé :	417 687,95
		Reste à réaliser :	210 000,00

### **Fonctionnement**

Dépenses	:	Prévu :	2 355 666,65
		Réalisé :	1 359 979,67
		Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	Prévu :	2 355 666,65
	Réalisé :	2 724 001,31
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-658 247,86
Fonctionnement :	1 364 021,64
Résultat global :	705 773,78

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
 Approuve le Compte financier unique de l'exercice 2025 : 1 voix « contre » et 9 voix « pour »,  
 Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.

**03. Vote compte financier unique budget annexe lotissement Saint Germain**

Délibération

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe MUNIER 1<sup>er</sup> adjoint,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable à la collectivité,  
 Vu le Compte financier Unique de l'exercice 2025 présenté à l'assemblée délibérante,

Considérant que le Compte financier unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice écoulé comme suit :

**Investissement**

Dépenses :	Prévu :	1 343 104,51
	Réalisé :	494 103,02
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	1 343 104,51
	Réalisé :	245 051,51
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses :	Prévu :	1 098 053,00
	Réalisé :	249 051,84
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	1 098 053,00
	Réalisé :	249 051,51
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-249 051,51
Fonctionnement :	-0,33
Résultat global :	-249 051,84

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
 Approuve le Compte financier unique de l'exercice 2025 : 1 voix « contre » et 9 voix « pour »,  
 Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.

#### **04. Affectation de résultat 2025 budget principal**

##### Délibération

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PAUT Bernard, Maire, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>264 457,99</b>
- un excédent reporté de :	<b>1 099 563,65</b>

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>1 364 021,64</b>
--	---------------------

- un déficit d'investissement de :	<b>658 247,86</b>
------------------------------------	-------------------

- un déficit des restes à réaliser de	<b>28 927,34</b>
---------------------------------------	------------------

Soit un besoin de financement de	<b>687 175,20</b>
----------------------------------	-------------------

DÉCIDE à 10 voix « pour » et une voix « contre » d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 :	<b>1 364 021,64</b>
---	---------------------

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE :	<b>687 175,20</b>
---	-------------------

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT :	<b>676 846,44</b>
--------------------------------------	-------------------

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ :	<b>658 247,86</b>
-------------------------------------	-------------------

#### **05. Affectation des résultats 2025 budget annexe lotissement St Germain**

##### Délibération

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PAUT Bernard, Maire, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PAUT Bernard, Maire, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	<b>0,00</b>
- un déficit reporté de :	<b>0,33</b>

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	<b>0,33</b>
---	-------------

- un déficit d'investissement de :	<b>249 051,51</b>
------------------------------------	-------------------

- un déficit des restes à réaliser de :	<b>0,00</b>
---	-------------

Soit un besoin de financement de :	<b>249 051,51</b>
------------------------------------	-------------------

Décide à 10 voix « pour » et une voix « contre » d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 :	0,33
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE :	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT :	0,33
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ :	249 051,51

#### **06. Budget primitif 2026 budget principal**

##### Délibération

Il prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune pour l'exercice budgétaire, Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le budget primitif de la commune pour l'année 2026, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chacune des sections de fonctionnement et d'investissement.

Après avoir entendu la présentation du budget primitif 2026 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 10 voix « pour » et 1 voix « contre » :

- D'approuver le budget primitif de 2026 comme suit :

##### **Investissement**

Dépenses : 2 997 230,20

Recettes : 2 997 230,20

##### **Fonctionnement**

Dépenses : 2 002 849,44

Recettes : 2 002 849,44

- Procède au vote du budget primitif 2026 par chapitre, pour les sections de de fonctionnement et d'investissement
- Décide que le chapitre « opérations d'équipements » fait l'objet d'un vote formel, conformément aux dispositions budgétaires applicables
- Autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, dans la limite :
  - De 7.50 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement
  - De 7.50 % des dépenses réelles de la section d'investissement conformément aux règles

#### **07. Budget primitif 2026, budget annexe Quartier St Germain**

##### Délibération

Le Maire rappelle que le budget primitif constitue l'acte fondamental de la gestion municipale. Il prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune pour l'exercice budgétaire,

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le budget primitif de la commune pour l'année 2026, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chacune des sections de fonctionnement et d'investissement.

Après avoir entendu la présentation du budget primitif 2026 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 10 voix « pour » et 1 voix « contre » :

- D'approuver le budget primitif de 2026 comme suit :

#### **Investissement**

Dépenses : **516 108.51**

Recettes : **516 108.51**

#### **Fonctionnement**

Dépenses : **290 057.33**

Recettes : **290 057.33**

- Procède au vote du budget primitif 2026 par chapitre, pour les sections de de fonctionnement et d'investissement
- Décide que le chapitre « opérations d'équipement » ne fait pas l'objet d'un vote formel, conformément aux dispositions budgétaires applicables
- Autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, dans la limite :
  - De 7.50 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement
  - De 7.50 % des dépenses réelles de la section d'investissement conformément aux règles

### **08. Tarif second loto associations Vittelliennes**

#### **Délibérations**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 19 décembre 2024 relative à la fixation des tarifs des salles communales.

Il précise que cette délibération est conforme et demeure applicable en l'état. Toutefois, il convient d'y apporter une précision concernant l'organisation de lotos par les associations Vittellienne à la salle polyvalente.

En conséquence, il est ajouté la disposition suivante :

« Pour l'organisation d'un second loto par une même association Vittellienne au cours de l'année civile à la salle polyvalente, le tarif applicable est fixé à 125 euros. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Confirme la validité de la délibération du 19 décembre 2024 ;
- Approuve l'ajout de la précision susmentionnée ;
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette disposition.

## **09. Don association APSA (Association Professionnel de Santé de l'Auxois)**

### Délibération

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande en date du 02 mars 2026 par lequel l'Association « Professionnels de Santé de l'Auxois », représentée par son Président Docteur Lacharme Jacques, informe la commune de sa dissolution prochaine et de sa volonté d'effectuer un don d'un montant de 1 050 € au profit de la commune,

Considérant que l'Association « Professionnels de Santé de l'Auxois », avant sa dissolution, souhaite soutenir le fonctionnement et la visibilité du cabinet des praticiens situé au sein de la Maison médicale,

Considérant que ce don est destiné à financer :

- l'achat de plaques professionnelles pour le cabinet des praticiens,
- l'acquisition et l'installation d'un panneau d'information à l'intérieur de la Maison médicale,

La gestion des informations diffusées sur le panneau lumineux sera assurée par la CPTS, tandis que la maintenance du matériel assurée par la commune.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'accepter les dons et legs faits à la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'accepter le don d'un montant de 1 050 € (mille cinquante euros) versé par l'Association « Professionnels de Santé de l'Auxois » avant sa dissolution.
- De préciser que cette somme sera affectée au financement de l'achat de plaques professionnelles pour le cabinet des praticiens ainsi qu'à l'acquisition et à l'installation d'un panneau d'information à l'entrée de la Maison médicale.
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent à ce dossier.

## **10. Attribution appel d'offres Espaces Publics**

### Délibération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune s'est engagée dans le programme Petites Villes de Demain et souhaite engager la première phase d'aménagement des espaces publics concernant la Place du Café de la Côte-d'Or et la Place du 8 Mai 1945.

Dans ce cadre, une consultation des entreprises a été lancée pour le marché de travaux relatif à l'Aménagement de ces Espaces Publics.

Le montant estimatif des travaux par le maître d'œuvre s'élevait à 254 409,90 € HT.

Les offres ont été analysées par le maître d'œuvre BAFU, selon les critères définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- Prix des prestations : 70 %
- Valeur technique : 30 %

À l'issue de l'analyse des offres et après négociation, les résultats obtenus sont les suivants :

Entreprise	Note PRIX	Note Technique	Note GENERALE	Proposition de Classement
STAR TERRASSEMENT / DUC ET PRENEUF	61,49	27,75	89,24	3
COLAS	62,65	24	86,65	5
<b>ROGER MARTIN</b>	<b>70</b>	<b>29,25</b>	<b>99.25</b>	<b>1</b>
EUROVIA	49,5	30	79,5	6
GIBOULOT	69,98	24,75	94,73	2
COLLET PAYSAGE / GUINOT TP	54,3	23,25	77,55	7
DESERTOT	57,96	30	87,96	4

Entreprises	Note /100	Montant HT
STAR Terrassement (Mesmont 21540)	61,49	245 044,80 €
COLAS (Quetigny 21800)	62,65	238 556,10 €
<b>ROGER MARTIN (Saint-Apollinaire 21850)</b>	<b>70,00</b>	<b>215 269,92 €</b>
EUROVIA (Epoisses 21460)	49,50	304 438,42 €
GIBOULOT (Créancey 21320)	69,98	215 935,60 €
COLLET Paysage / GUINOT TP (Ahuy 21121)	54,30	278 828,15 €
DESERTOT (Saint-Appollinaire 21850)	57,96	268 386,65 €

Au vu de cette analyse, le maître d'œuvre BAFU indique que l'offre de l'entreprise ROGER MARTIN est la mieux classée, avec une note globale de 70/100, pour un montant de 215 269,92 € HT, et propose de retenir cette entreprise pour la réalisation des travaux.

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose le plan de financement du projet d'Aménagement des espaces publics – Phase 1 – Place du Café de la Côte-d'Or et Place du 8 Mai 1945.

Ce projet, entre désormais dans sa phase opérationnelle.

La maîtrise d'œuvre a été attribuée et notifiée le 9 juin 2025.

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 95 jours, avec un démarrage envisagé en avril 2026.

Les dépenses de maîtrise d'œuvre et d'études sont intégrées au plan de financement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Place du Café de la Côte-d'Or et la Place du 8 Mai 1945 sont aujourd'hui dégradées et ne répondent plus aux besoins des usagers et des habitants ;

Considérant que la réorganisation et la requalification de ces places sont essentielles pour renforcer l'attractivité du centre-bourg ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre BAFU ;
- Attribue le marché de travaux d'aménagement des espaces publics – Phase 1 – à l'entreprise ROGER MARTIN,  
88 COURS DE GRAY 21850 SAINT-APOLLINAIRE  
SIRET : 391 338 449 00054 pour un montant de 215 269,92 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération ;
- Approuve le projet d'Aménagement des espaces publics – Phase 1 – Place du Café de la Côte-d'Or et Place du 8 Mai 1945, pour un montant global de 278 914,92 € HT, comprenant les travaux, la maîtrise d'œuvre et les études ;
- Sollicite le concours de l'État dans le cadre du dispositif DSIL ;
- Sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Plan Marshall – Contrat Grand Projet ;
- Sollicite le concours de l'Union Européenne dans le cadre du FEDER ;

Définit le plan de financement prévisionnel suivant :

Libellé	Coûts HT	Modes de financement	Taux	Recettes estimatives
Travaux	215 269,92 €	DSIL	35%	97 620,22 €
Maîtrise d'Œuvre	57 455,00 €	Conseil Départemental	35%	97 620,22 €
Bureau d'étude	6 190,00 €	FEDER	5%	13 945,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>278 914,92 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>75%</b>	<b>209 186,19 €</b>
		Auto-financement	25%	69 728,73 €

- précise que les dépenses correspondantes sont inscrites à la section d'investissement du budget communal ;
- atteste du statut de domaine public communal de :
  - la Place du Café de la Côte-d'Or ;
  - la Place du 8 Mai 1945 ;
- atteste que la commune est maître d'ouvrage du projet ;
- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions et à signer tout document nécessaire à leur obtention.
- précise que les dépenses correspondantes sont inscrites à la section d'investissement du budget communal ;

## **11. Contrat de travail Madame VIEVILLE Aurélie**

### Délibérations

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-8 (ex-article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984),

Vu la nécessité de faire face aux besoins liés à la rénovation de bâtiments communaux tel qu'une maison de santé et l'ouverture de France Services,

Considérant qu'il convient de recruter un agent technique contractuel afin de répondre à ce besoin, Madame VIEVILLE Aurélie occupera le poste 35 heures hebdomadaires à partir du 21.04.2026 jusqu'au 20.04.2027.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à la majorité de :

- Créer un emploi non permanent d'agent technique contractuel d'une durée d'un an à compter du 21.04.2026 jusqu'au 20.04.2027 à raison de 35 heures hebdomadaires, catégorie C
- D'autoriser le Maire à procéder à l'établissement du contrat d'engagement de cet agent à partir du 21.04.2026 jusqu'au 20.04.2027
- D'inscrire au budget les crédits correspondant
- De fixer la rémunération de l'agent conformément à l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 et selon la grille indiciaire catégorie C

## 12. Bail logement de la gare Monsieur TALHA Soufiane

### Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code civil ;

Vu la loi n°89-462 du 06 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs, notamment ses dispositions relatives aux logements meublés ;

Considérant que la commune est propriétaire d'un local d'usage d'habitation, d'une superficie de 14 mètres carrés, situé au sein du bâtiment communal dénommé « ancienne gare », au rez-de-chaussée, avenue Carnot.

Considérant la nécessité de valoriser ce bien communal en le proposant à la location sous la forme d'un bail meublé, conformément à la réglementation en vigueur ;

Considérant que ce logement, compte tenu de sa configuration et de son équipement, est destiné à être loué en tant que studio meublé ;

Vu la demande de Monsieur TALHA Soufiane, exerçant le métier de vétérinaire sur la commune, pour occuper le logement à partir du 11 mars 2026 ;

le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conclure

- un bail à partir du 11 mars 2026 pour ce studio situé avenue de la gare 21350 Vitteaux
- le loyer mensuel d'un montant de 200 euros charges comprises
- 1 mois de caution soit 200 euros
- d'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

## 13. Informations et questions diverses

Monsieur Warnas tient à remercier le conseil municipal pour les douze années passées au sein du conseil, ainsi que Madame Landel.

Séance levée à 20h27

Bernard PAUT  
*Présent*

Philippe MUNIER  
*Présent*

Jeanne-Marie LETERRIER  
*Présente*

Michel RAVAROTTO  
*Présent*

Dominique VANTELOT  
*Présente 19h07*

Catherine LANDEL  
*Présente*

Bruno CHAMPONNOIS  
*Présent*

Bernard WARNAS  
*Présent*

GENIAUD Olivier  
*Présent*

Audrey DEBOSSE  
*Présente*

Caroline VISSANT  
*Absente*

Justine DENUIT  
*Pouvoir B.Warnas*

Guy LAFONT  
*Absent excusé*

Coralie CAZZOLI  
*Absente excusé*

Etienne JOBARD  
*Absent*